



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question au Gouvernement n° 2506

Texte de la question

SERVICES AU PUBLIC EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair, pour le groupe UMP.

M. Jean Auclair. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et concerne la modernisation des services au public, notamment dans les zones rurales.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, de la tragi-comédie montée en Creuse par la gauche pour, paraît-il, défendre les services publics. Tragi-comédie accompagnée de prétendues démissions d'élus et de défilés dans les rues, au son de *L'Internationale* avec force boules de neige -n'est-ce pas madame Royal ?

Aujourd'hui, le rapport de M. Durieux, président de la Conférence nationale des services publics en milieu rural, est connu. Une étude spécifique sur les attentes de la population de la Creuse en matière de services a été lancée. Certains auront à coeur d'en méditer l'édifiant résultat. Les Creusois ont exprimé leurs priorités : premièrement, la santé et les services aux personnes âgées mises à mal par les 35 heures ; deuxièmement, les commerces de proximité ; troisièmement, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et les transports ; quatrièmement, la formation ; cinquièmement, les services d'accueil de la petite enfance.

Il n'y a pas un mot, monsieur le ministre, sur la fermeture des perceptions, élément déclencheur des manifestations.

M. Maxime Gremetz. C'est vrai ! Il a raison !

M. Jean Auclair. En effet, les agitateurs oublient toujours les usagers, pour ne parler que d'emplois publics.

Il ressort de cette étude que les Creusois, sans doute comme tous les Français, se moquent totalement que le service leur soit apporté par le public ou le privé. Ils ont bien compris qu'en milieu rural, pour faire des économies et assurer un service meilleur et plus large, il convenait d'associer le public et le privé.

M. Maxime Gremetz. Au public les charges, au privé les profits !

M. Jean Auclair. Ne faire aucune proposition, refuser l'adaptation des services revient à tuer les services publics. Nous, mesdames, messieurs de l'opposition, nous ne porterons pas cette responsabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser votre vision de l'avenir des services au public, qui, je n'en doute pas, est une véritable ambition pour ce gouvernement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Monsieur Auclair, notre vision des services au public en milieu rural est offensive et moderne. Elle est à l'image de ce qu'est notre vision pour la France. Elle est résolument tournée vers l'avenir.

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur Auclair, vous avez raison de rappeler que nous avons eu le courage, pour la première fois après tant d'années de démantèlement des services publics en milieu rural, d'aborder ce sujet sans tabou.

M. Maxime Gremetz. Vous fermez les services publics en milieu rural !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Le 2 août dernier, avec Nicolas Sarkozy (*Exclamations sur*

les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains) nous avons envoyé une circulaire à tous les préfets de France pour leur demander de ne plus fermer un seul service public en milieu rural et de ne le fermer que s'il y avait un accord des élus locaux, et d'engager un grand débat de modernisation de ces mêmes services publics en milieu rural.

Comme vous le dites, ce qu'attendent les Français, c'est un service rendu de qualité, ce n'est pas un service public tel qu'on le connaissait il y a soixante ans - ce qui est une vision archaïque des choses. C'est au contraire désormais un service au public modernisé, tel que vous l'avez conçu. Les priorités sont clairement affichées, notamment dans la Creuse : service de proximité pour la formation, l'école, les crèches, les transports, les services de santé. C'est tout cela qu'attendent les Françaises et les Français.

M. Maxime Gremetz. La Creuse est belle !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Dans le prolongement du rapport Durieux, le Premier ministre m'a demandé de préparer la rédaction d'une charte à signer avec l'Association des maires de France. De plus, quatorze opérateurs ont également accepté de la signer : SNCF, EDF, La Poste etc, sans oublier l'UNEDIC, la Caisse d'allocations familiales, l'ANPE et bien d'autres administrations.

M. Maxime Gremetz. De quoi vous plaignez-vous alors ?

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Nous arrivons à fixer désormais des règles du jeu, alors que notre pays était à cet égard depuis longtemps dans une jungle totale.

Telle est, monsieur Auclair, notre vision des choses : mutualisation, polyvalence, souci que chacun puisse mettre en commun ses savoir-faire et volonté de tourner résolument notre regard vers l'avenir.

Hier, c'était le démantèlement. Avec nous, c'est désormais la modernité dans la ruralité de France, avec un vrai service au public. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2506

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 février 2006